

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 15

Artikel: Monsieur Etienne Schwaar, président central, remercie chacun : au début de cette 5ème décennie, il dit sa confiance dans les destinées de l'ASPT.
Autor: Schwaar, Etienne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regards rétrospectifs

**Monsieur Etienne Schwaar,
président central, remercie chacun.**

**Au début de cette 5ème décennie,
il dit sa confiance dans les destinées
de l'ASPT.**



Avant toute chose, je tiens à exprimer de sincères remerciements à qui de droit pour les félicitations et les bons vœux adressés à l'ASPT. Les éloges reçus au sujet de notre activité nous ont également fait plaisir.

Lorsqu'on préside une association, on doit parfois se pencher sur des problèmes qui préoccupent aussi d'autres milieux. On a donc le devoir de leur demander leur avis dans chaque cas, en les écoutant attentivement et sans parti pris, puis d'exposer ensuite calmement et objectivement notre point de vue. Ces échanges d'opinions se terminent en général par un sage compromis. Nous nous sommes efforcés jusqu'à présent d'observer cette règle du jeu, si l'on peut dire, et, dans l'ensemble, nous n'avons pas eu lieu de nous plaindre de nos interlocuteurs. Cette constatation nous remplit de satisfaction et nous les remercions de leur compréhension en espérant fermement que ces bons rapports seront maintenus dans l'avenir.

En décembre 1954, dans ce même périodique, organe de notre association, nous passions en revue les 30 années d'existence de l'ASPT. Depuis lors, 10 ans se sont écoulés. Nous ne pouvons laisser passer le quarantenaire de l'association suisse sans évoquer les faits essentiels de cette dernière période.

La première constatation réjouissante que l'on peut faire est que notre organisation n'a cessé de grandir, autrement dit qu'elle compte toujours plus d'adhérents. Cela nous oblige à satisfaire encore mieux, et dans une plus large mesure, les désirs exprimés par les sociétaires. L'accroissement de l'effectif des membres nous fournit d'ailleurs davantage de moyens pour réaliser cet objectif.

Avec les années, notre périodique a également pris de l'importance, en ce sens que le nombre de pages, de même que le nombre de numéros publiés annuellement (15 fascicules au lieu de 12), a augmenté. Le Courrier de l'IMA constitue un supplément très apprécié, du fait qu'il tient l'agri-

culteur constamment au courant des expérimentations effectuées avec de nouvelles machines et techniques de travail.

Durant ces derniers 10 ans, la collaboration de l'association suisse avec d'autres organisations a été encore plus active que précédemment. Il n'y a toutefois pas lieu de s'en étonner, si l'on songe par exemple à la révision de l'ancienne loi sur la circulation des véhicules automobiles. La largeur maximale des véhicules de transport agricoles, les caractéristiques des machines agricoles, et aussi, occasionnellement, le comportement de certains conducteurs, nous ont contraints à intervenir soit pour préciser certains points, soit pour tranquilliser les esprits. Soulignons à ce propos que dans l'ensemble, nous avons rencontré une large compréhension pour les besoins et désirs des agriculteurs, et cela aussi bien de la part des autorités que de celle des milieux non agricoles, ce dont nous leur sommes reconnaissants. Il va sans dire que certaines habitudes prises au temps de la traction animale, c'est-à-dire lors de conditions de circulation foncièrement différentes, ont dû être abandonnées de plein gré. Tous les conducteurs de bon sens l'ont d'ailleurs vite compris.

La perception d'une surtaxe douanière sur l'essence, en vue de financer l'extension du réseau routier suisse, eut notamment pour conséquence de décider l'autorité compétente à accorder enfin une ristourne sur ce carburant lorsqu'il est utilisé à des fins agricoles. Il convient de s'en réjouir. Peut-être ne sommes-nous plus si éloignés du moment où le remboursement partiel des droits acquittés sur l'essence correspondra à la ristourne consentie sur le carburant Diesel (gasoil). Nous n'ignorons pas, d'autre part, que le système de remboursement actuellement appliqué devrait être mieux adapté à la réalité en ce qui concerne certains points. Relevons que des discussions, auxquelles participa l'Union suisse des paysans, ont déjà été engagées à ce propos avec les autorités compétentes.

Le Centre de cours de Riniken, près de Brougg, a pu être mis en service au début du mois de janvier 1964. Ainsi plusieurs cohortes de jeunes agriculteurs ont déjà eu la possibilité de perfectionner leurs connaissances en suivant des cours relatifs à l'utilisation et à l'entretien des machines. Ces premières expériences ont montré qu'un tel centre répond à un besoin et que les cours que l'on y donne sont appréciés tant par les moniteurs de nos sections que par les participants.

La promesse faite aux sections romandes, vers la fin de 1962, de créer également un centre analogue en Suisse romande, a pu être réalisée plus tôt qu'on le pensait tout d'abord. D'entente avec l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney près de Moudon, une heureuse solution, financièrement supportable, put être en effet déjà proposée à l'Assemblée des délégués du 5 septembre 1964. Elle fut adoptée à l'unanimité. Nous espérons donc que d'ici à une année, la Suisse romande aura aussi un centre de cours à sa disposition.

La compétition dite «Coupe des jeunes agriculteurs», organisée à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de 1964, à Lausanne, eut lieu pre-

mièrement sur le plan cantonal. Les finales se déroulèrent ensuite dans l'enceinte de l'Expo. Elle suscita dès le début l'intérêt de nos jeunes agriculteurs, qui montrèrent à la population non agricole les connaissances étendues, la rapidité de décision et l'agilité que possèdent les nouvelles générations paysannes. Tous les équipiers, organisateurs et collaborateurs ayant participé à ces joutes pacifiques méritent de chaleureux remerciements.

Depuis 1938, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs dispose d'une Commission technique. Selon les statuts, d'autres commissions peuvent être encore créées. C'est ainsi qu'une Commission technique II a été constituée au cours de l'automne 1963, en vue de sauvegarder plus spécialement les intérêts des propriétaires de moissonneuses-batteuses. Cette nouvelle commission a déjà déployé de l'activité au printemps de 1964. Elle organisa en effet des cours sur la technique de conduite et l'entretien des moissonneuses-batteuses, à l'intention des conducteurs de ces machines, et élaborera aussi une feuille de recommandations destinée aux clients des propriétaires de moissonneuses-batteuses.

La formation d'autres moniteurs de cours pour les sections, la prévention des accidents, ainsi que la normalisation des dispositifs d'attelage des tracteurs et des matériels de travail portés, représentent par ailleurs soit des problèmes d'actualité, soit des tâches qui ne sont pas entièrement achevées.

A tous les membres qui nous sont fidèles, qui nous aident, qui ont confiance dans leur association centrale; aux présidents et gérants des sections, qui mettent tant de zèle dans leurs fonctions et entretiennent de bonnes relations avec notre gérance; à tous ceux qui contribuèrent au magnifique développement de l'effectif de notre association — ce qui lui donne plus de poids pour nous défendre et parer aux attaques fréquentes dirigées contre le tracteur agricole — les dirigeants qui ont été choisis pour mener la barque de l'ASPT disent un grand merci.

Et maintenant un petit mot à ceux qui lisent notre périodique sans être membres. Ayant rappelé tout ce que l'association suisse fait également pour eux, je voudrais leur dire combien il nous serait agréable de les recevoir, afin que vis-à-vis des autorités, par exemple, nous puissions souligner que l'association suisse représente tous les groupements cantonaux et tous les propriétaires de tracteurs agricoles.

En ce qui concerne notre périodique, il est un trait d'union entre les membres. Nous cherchons à le rendre toujours plus intéressant. Un merci anticipé à tous ceux qui nous adresseront un article relatant une trouvaille, le résultat d'un essai, leur point de vue de praticien. Cela rendra notre journal encore plus intéressant.

Enfin nos remerciements et nos félicitations s'en vont à M. Piller, qui, depuis plus de 20 ans, assume avec grande compétence la gérance de l'ASPT, et contribue très largement au réjouissant développement de notre asso-

ciation. Tous ceux qui ont le privilège de suivre l'activité intense de M. Piller reconnaîtront en lui un travailleur inlassable et un ami toujours serviable.

Président de votre association, je forme le vœu qu'elle continue à se développer, à grandir, et par conséquent à mieux servir ses membres, but que notre organisation s'est fixé.

Grâce à votre compréhension, grâce aussi à votre collaboration, c'est-à-dire à l'union qui en découle, j'ai confiance en l'avenir.

Que chacun prenne son stylo à bille!

Un test !

Les tests sont des examens servant à reconnaître et à mesurer les aptitudes naturelles ou acquises que l'on possède, ou bien, tout simplement, une mise à l'épreuve dans divers domaines. Un test est quelque chose d'actuel, de moderne. Celui qui a passé victorieusement un test a davantage de confiance en lui-même, et en impose. On se soumet à un test par amour-propre, avec le secret désir de passer cet examen avec succès et de montrer ainsi ce qu'on sait, ce qu'on peut faire, ce qu'on vaut.

Pour une fois, nous aimerions, nous aussi, vous faire subir un test. Il s'agit simplement de répondre aux 5 questions suivantes:

- 1) Notre périodique est-il lu, et par qui?)
- 2) A quels articles vont les préférences?)
- 3) Votre charrette à lait a-t-elle été pourvue de deux catadioptrés blancs à l'avant, ainsi que de deux catadioptrés rouges à l'arrière, et est-elle équipée en plus d'un feu jaune en hiver?
- 4) Qu'avez-vous personnellement fait pour arriver à ce que d'autres agriculteurs munissent aussi leur charrette à lait des mêmes dispositifs réfléchissants et éclairants?
(Conseils donnés de vive voix / Action de propagande au local de coulage / Campagne de vulgarisation par l'intermédiaire de la Société de laiterie / etc.)
- 5) Avez-vous des suggestions à nous présenter dans tel ou tel domaine?

Ces indications **vous** seront très utiles

Maintenant prenez vite votre stylo à bille et envoyez-nous vos réponses sur une simple carte postale, ou bien sous enveloppe, si vous le désirez. Mais, de toute façon, écrivez-nous! Nous comptons sur vous. R. Piller

Expédiez votre carte postale à l'adresse suivante: «Le Tracteur»
Case postale 210
5200 Brougg / Argovie